

REGLEMENT DU CONCOURS

« Grand jeu gourmand »

Du 11 août au 15 octobre 2025

1. Organisateurs

Ce concours est organisé par la société HAVAS Réunion dont le siège social est au 9 rue Juliette Dodu, 97400 Saint-Denis, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Denis sous le numéro 439 613 993 pour le compte de la société Savencia Fromage & Dairy. Ce jeu est promu et accessible via la page Facebook Elle & Vire DOM TOM & Mascareignes (<https://www.facebook.com/ElleEtVireDOMTOMetMascareignes>).

2. Conditions de Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant à La Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie, et Polynésie Française. La participation est validée à travers une inscription sur ce lien : <https://www.jeu-elle-et-vire.com/drom-com-creme-dessert/0/d4WGx/> et d'une preuve d'achat.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure résidant dans les régions, départements et pays ultramarins précédemment cités, à l'exception des personnes ayant un lien de parenté avec les employés des Sociétés Organisatrices, de leurs filiales et des sociétés impliquées dans la conception, l'hébergement ou la gestion du jeu.

3. Mécanique du Concours

Le « Grand Jeu Gourmand » est un jeu avec obligation d'achat. Il débute le 11 août 2025 à 9h00 (heure de la Réunion GMT +4) et se termine le 15 octobre 2025 23h59 (heure de la Réunion GMT +4), les dates et heures de connexion faisant foi, de manière continue.

REGLEMENT DU CONCOURS
« Grand jeu gourmand »
Du 11 août au 15 octobre 2025

Il est communiqué, valorisé et accessible via la page Facebook Elle & Vire DOM TOM & Mascareignes

(<https://www.facebook.com/ElleEtVireDOMTOMetMascareignes>).

Pour participer, les candidats doivent engager deux actions principales durant la période valide du concours. Premièrement, remplir le formulaire de participation en ligne, veillant à bien fournir les informations requises, signalées par un astérisque, à savoir :

Nom, Prénom, Adresse e-mail, Numéro de téléphone, Région de résidence.

De plus, il est impératif pour les participants d'accepter officiellement le règlement du concours en cochant la case prévue à cet effet avant de finaliser leur participation en cliquant sur le bouton « Je joue ».

Ensuite, jouer selon les modalités définies et télécharger une preuve d'achat valide d'un produit Mon Grec ou d'une crème dessert Elle & Vire.

Le gagnant sera tiré au sort le lendemain du jeu, le 16 octobre à 11H00 (GMT heure de la Réunion); parmi les participants ayant suivi les instructions.

La désignation des gagnants sera sans appel.

La Société Organisatrice tranchera souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du Jeu.

4. Dotations

Il y aura 6 gagnants, soit un par zone géographique : Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie.

Les dotations attribuées sont les suivantes :

- 1 chèque cadeau de 400€ pour chaque territoire participant.

Les lots sont nominatifs, non échangeables et non remboursables.

REGLEMENT DU CONCOURS
« Grand jeu gourmand »
Du 11 août au 15 octobre 2025

5. Remise des Lots

La dotation ne pourra pas être échangée contre toute autre dotation.
Les participants sont informés que le lot est nominatif et que la vente ou l'échange de ce dernier est interdite.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée, une autre dotation d'une valeur équivalente.

6. Données Personnelles

Nous vous informons des traitements de données vous concernant, conformément aux articles 12 et 13 du Règlement Général à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD), et à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Objet du traitement (finalités et base légale) :

Les données collectées par HAVAS Réunion sur les formulaires de jeu concours sont uniquement utilisées pour l'attribution des lots et la réalisation de statistiques.

Concernant l'organisation du jeu concours, la base juridique est l'intérêt légitime de la société Savencia; concernant l'attribution du lot, le règlement que vous avez accepté et enfin, concernant la collecte de votre date de naissance, le respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (vérification de l'âge des participants, la participation à des jeux concours étant interdite aux mineurs).

Données enregistrées sur les participants au jeu concours :

- Identité : nom, prénom, numéro de téléphone (pour informer de la sélection), mail (si le gagnant ne peut être contacté par téléphone) ;

REGLEMENT DU CONCOURS
« Grand jeu gourmand »
Du 11 août au 15 octobre 2025

- Données relatives à l'organisation et au traitement des jeux concours : la date de participation, l'enregistrement de votre participation et la nature du lot offert.

Destinataires des données :

Dans la limite de leurs attributions respectives, et selon votre consentement préalable, peuvent avoir accès à vos données personnelles :

- Les responsables de site et service commercial de la société Savencia située au 91 rue Joseph Bertrand, 78229 Viroflay - France ; habilité du service marketing, du service commercial, des services chargés de traiter la relation client et la prospection, des services administratifs, des services logistiques et informatiques ainsi que leurs responsables hiérarchiques ;
- Le personnel habilité des services chargés du contrôle (commissaire aux comptes, services chargés des procédures internes du contrôle...) ;

Durée de conservation des données :

Identité, données relatives à l'organisation et au traitement des jeux concours : pour toute la durée du jeu concours jusqu'à l'attribution des lots gagnés puis durant 3 mois.

Champs obligatoires :

Les champs indiqués par un astérisque dans le formulaire de participation au jeu concours sont obligatoires. À défaut, votre participation ne pourra pas être prise en compte. L'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère contractuel, sauf pour ce qui concerne la date de naissance, qui a un caractère réglementaire. Les autres données sont demandées uniquement pour permettre l'attribution des lots aux gagnants.

Droits des personnes :

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, un droit à la portabilité de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès (cf. www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO),

REGLEMENT DU CONCOURS
« Grand jeu gourmand »
Du 11 août au 15 octobre 2025

- Par email : shaines.maire@havas.re
- Par courrier postal : 9 rue Juliette Dodu 97400 Saint-Denis

Toute demande doit préciser le motif de la demande, la société concernée par la demande ainsi que l'adresse à laquelle doit être envoyée la réponse. En cas de doute sur votre identité, un justificatif d'identité pourra être demandé. Havas adressera la réponse dans un délai maximum d'un mois, à compter de la date de réception de la demande ; ce délai pouvant être prolongé de deux mois en raison de la complexité et du nombre de demandes.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne, directement sur le Site de la CNIL ou par voie postale à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

7. Modification - Annulation

La Société organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Les ajustements au règlement seront communiqués via la page Facebook Elle & Vire DOM TOM & Mascareignes et applicables dès leur publication.

8. Acceptation du Règlement

En prenant part à ce jeu, les participants admettent sans réserve leur accord avec toutes les conditions établies dans ce règlement.

Pour ceux souhaitant consulter le règlement, il est accessible sur la page Facebook d'Elle & Vire DOM TOM & Mascareignes

(<https://www.facebook.com/ElleEtVireDOMTOMetMascareignes>). Une copie peut également être demandée directement à l'adresse du jeu.

La Société Organisatrice a le droit d'intenter des actions en justice contre toute personne qui tenterait de tricher ou de perturber le bon déroulement du jeu. Elle décline toute responsabilité pour les conséquences des éventuelles fraudes commises par les participants.

REGLEMENT DU CONCOURS
« Grand jeu gourmand »
Du 11 août au 15 octobre 2025

En outre, la Société Organisatrice se réserve le droit d'éliminer sans préavis toute participation qui ne respecterait pas ce règlement, sans que cela ouvre droit à une quelconque réclamation ou indemnisation de la part du participant fautif.

Date et Lieu de Publication : Saint-Denis, le 30 juillet 2025.